



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-263810137-20250415-2025\_27\_DA-CC

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_27\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

**Objet :**

**Convention de prestation musicale**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

**DÉCIDE**

**De conclure**, une convention avec Christophe MARIE d'Animuzic, 1450 route des Faures 26300 Alixan pour une représentation musicale prévue le 19 juin 2025 de 15h à 16h30. Le montant global de la prestation est fixé à 250 euros

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 15 avril 2025

Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président du CCAS,

Guy GENET

*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*